

THAÏLANDE



| Aperçu |

Environnement opérationnel

- Le contexte des réformes et l'amélioration de la situation dans la région du sud-est au Myanmar, zone dont sont originaires la plupart des réfugiés en Thaïlande, suscitent des discussions sur les perspectives éventuelles de retour librement consenti qui est considéré actuellement avec un « optimisme prudent ».
- Les réfugiés du Myanmar en Thaïlande craignent que les niveaux d'assistance dans les camps frontaliers ne puissent pas être maintenus à moyen terme et que le soutien des donateurs et des institutions se concentre de plus en plus sur le sud-est du Myanmar.
- L'octroi d'abris temporaires dans neuf camps frontaliers par le Gouvernement thaïlandais est demeuré inchangé au fil des ans, avec un accès limité des réfugiés à l'enseignement supérieur, aux moyens d'existence et à d'autres opportunités. Avec la possibilité d'une réduction de l'aide humanitaire, les risques en matière de protection des réfugiés économiquement vulnérables, qui peuvent avoir recours à des mécanismes d'adaptation pour survivre, représenteront un défi supplémentaire pour le Haut Commissariat en 2014.
- Dans les zones urbaines, la hausse du nombre de nouveaux demandeurs d'asile qui sont originaires de pays divers influera sur la capacité du HCR à assurer l'enregistrement et la détermination du statut de réfugié, en l'absence d'un cadre national ou d'une législation en matière d'asile.

Présence prévue du HCR en 2014

Nombre de bureaux	5
Total personnel	121
Effectif international	17
Effectif national	57
JEA	4
VNU	8
Autres	35

Personnes relevant de la compétence du HCR

Les principales populations relevant de la compétence du HCR en 2014 seront, selon ses prévisions : des réfugiés du Myanmar, principalement d'origine ethnique kayin et kayah (d'autres sont de souche bamar, shan et mon) qui connaissent l'une des situations de réfugiés les plus anciennes au monde, puisque certains sont arrivés dans des abris temporaires sur la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar en 1984 ; des réfugiés et demandeurs d'asile en milieu urbain de plus de 30 nationalités différentes, qui résident surtout à Bangkok et qui auraient perdu tout lien avec leur ancien pays d'origine et sont considérés comme apatrides en Thaïlande. Un plus petit groupe d'apatrides est formé de Rohingyas qui ont fui les troubles civils et la violence dans l'État de Rakhine, au Myanmar, et qui bénéficient de la protection temporaire de la Thaïlande depuis janvier 2013.

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Déc. 2013		Déc. 2014		Déc. 2015	
		Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR
Réfugiés	Myanmar	77 240	77 240	44 540	44,540	12 500	12 500
	Pays divers	1 480	1 480	1 740	1,740	1 950	1 950
Demandeurs d'asile	Myanmar	14 400	14 400	9 900	9,900	7 400	7 400
	Pays divers	2 430	1 100	3 740	1,100	5 040	1 100
Apatrides	Apatrides	506 200	-	506 200	-	506 200	-
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	Myanmar	45 020	44 020	25 490	25,490	5 750	5 750
Total		646 770	138 240	591 610	82 770	538 840	28 700

Note : les chiffres ci-dessus sont fournis uniquement aux fins de planification. Actuellement, les conditions au Myanmar ne sont pas considérées comme propices au retour. Le HCR, tout en soutenant un exercice de profilage des réfugiés dans les neuf camps et développant une stratégie de solutions globales, n'encourage pas le rapatriement librement consenti et ne prend aucune décision sur des plans spécifiquement liés au rapatriement librement consenti vers le Myanmar.

| Réponse |

Besoins et stratégies

En 2014, les préoccupations essentielles liées à la protection continueront d'être au premier plan des objectifs du HCR à la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar, face aux obstacles rencontrés du point de vue de la prévention et de la réponse aux vulnérabilités, aux problèmes de protection de l'enfant, ainsi qu'à la maltraitance familiale et d'autres formes de violence sexuelle et sexiste. Le HCR appuiera des stratégies qui favorisent l'acquisition de compétences et l'autonomisation des réfugiés et qui vont dans le sens de l'instauration de la confiance et de la réconciliation entre communautés. Par ailleurs, le Haut Commissariat continuera à préparer le rapatriement librement consenti dans la sécurité et la dignité quand les conditions s'y prêteront. Il est impératif de veiller à ce que les acteurs humanitaires soient prêts et de fixer les normes pour éviter les retours prématurés ou contre le gré des réfugiés individuels dans des lieux autres que ceux qu'ils auront choisis. On ne prévoit pas de retour, spontané ou organisé, à grande échelle en 2014. Toutefois, la situation peut changer, en fonction de l'évolution dans le pays d'origine, et doit être attentivement surveillée.

Dans les zones urbaines, compte tenu du vide institutionnel et juridique en rapport avec l'asile pour les demandeurs d'asile non originaires du Myanmar, le HCR devra continuer à promouvoir le changement politique, assurer l'enregistrement, mener la détermination du statut de réfugié, distribuer des allocations de subsistance aux individus vulnérables et faciliter l'accès aux services essentiels, tels que les soins de santé et l'éducation. Un plaidoyer robuste devrait se poursuivre pour garantir que les réfugiés et demandeurs d'asile en milieu urbain bénéficient des mécanismes existants de protection sociale.

Dans le contexte de la stratégie nationale de la Thaïlande pour traiter la situation des personnes dont le statut juridique n'est pas clair, le HCR augmentera le soutien qu'il prodigue au Gouvernement alors qu'il continue à enregistrer, vérifier et régulariser la situation des personnes qui ont perdu tout lien avec leur ancien pays d'origine et sont considérées comme apatrides.

Objectifs et cibles prioritaires en 2014

Le tableau suivant illustre par des exemples quelques-unes des principales activités prévues en 2014. À l'aide d'une sélection d'objectifs, issus des plans du HCR pour le programme de l'exercice 2014-2015, ce tableau est destiné à illustrer :

- ce qui a été prévu (Activités prévues) – lors du processus de planification et de hiérarchisation consécutif à l'évaluation des besoins globaux – pour des groupes particuliers relevant de la compétence du HCR ;
- les besoins identifiés qui peuvent être couverts moyennant l'intégralité et la flexibilité du financement (Cible globale en 2014) ;
- les besoins qui ne seront peut-être pas pris en charge si les fonds mis à disposition sont inférieurs au budget approuvé par le Comité exécutif (Écart potentiel). L'estimation de l'écart potentiel est fondée sur l'évaluation par l'opération dans le pays de l'impact probable d'un manque de financement global. Les calculs sont basés sur divers critères, notamment le contexte, les priorités stratégiques et les ressources qui ont été mises à disposition les années précédentes pour les différents domaines d'activité.

Les activités concernant les objectifs relatifs à la protection de l'enfance (y compris la détermination de l'intérêt supérieur), à l'éducation et à l'action contre la violence sexuelle et sexiste (prévention et réponse), relèvent de domaines fondamentaux, considérés comme prioritaires lors de l'allocation des fonds (Domaine prioritaire). Afin d'être en mesure d'allouer les fonds avec souplesse, le HCR invite ses donateurs à verser des contributions non affectées.

Il convient de préciser que dans certains cas, l'impossibilité d'atteindre les cibles relatives à l'exécution d'activités ou à la prestation de services n'est pas due à un financement insuffisant mais à d'autres causes, par exemple le manque d'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR, la non-déclaration des cas, l'évolution de la situation, les problèmes de sécurité, le manque de moyens pour exécuter la totalité des programmes planifiés, etc. Le Rapport global 2014 expliquera, le cas échéant, les raisons pour lesquelles telle ou telle cible n'a pas été atteinte.

ACTIVITÉS PRÉVUES	PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR	CIBLE GLOBALE EN 2014	ÉCART POTENTIEL
Environnement de protection favorable			
Accès élargi à l'assistance juridique et aux recours légaux			
Le HCR apportera des conseils et un soutien pour régler les différends dans les camps et encouragera le traitement des infractions civiles et pénales conformément au droit thaïlandais.			
Dans les zones urbaines, le HCR prodiguera un soutien juridique, facilitera la délivrance de documents d'état civil et formera les officiers de police sur les droits et les responsabilités des personnes relevant de sa compétence.			
Nombre d'arbitres formés	Réfugiés du Myanmar	1 000	750
Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR ayant reçu un soutien juridique	Réfugiés urbains	35	15
Sécurité face à la violence et à l'exploitation			
Le risque de violence sexuelle et sexiste est réduit et la qualité de la réponse relevée			
Le HCR soutiendra la prévention, facilitera la coordination des mécanismes de réponse et entreprendra des activités pour réduire les risques pour la protection des personnes relevant de sa compétence, en particulier la violence sexuelle et sexiste, la discrimination et en rapport avec les vulnérabilités des personnes lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles, transsexuelles et intersexuelles. Le HCR aidera aussi les communautés à se doter des moyens de construire leur propre réseau de soutien.			
Nombre de membres du personnel des partenaires, du Gouvernement et du HCR formés à la prévention et au traitement de la violence sexuelle et sexiste	Réfugiés du Myanmar	800	Domaine prioritaire
Protection de l'enfance renforcée			
Le HCR collaborera avec ses partenaires pour identifier et traiter les cas de protection de l'enfant et il surveillera efficacement les enfants séparés ou non accompagnés demandeurs d'asile/enfants séparés qui courent des risques de protection dans les internats des camps ou dans les familles d'accueil. Le HCR préconisera une plus grande participation des autorités thaïlandaises au processus de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant, afin d'élargir l'accès des enfants réfugiés aux services publics.			
Nombre de décisions prises par le comité chargé de la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant	Réfugiés du Myanmar	400	Domaine prioritaire

Solutions durables

Potentiel en matière de réinstallation réalisé

Le HCR utilisera la réinstallation pour protéger l'unité familiale et aider les individus en quête de protection supplémentaire, par exemple les femmes et les enfants qui peuvent être à risque et les réfugiés pour qui le retour n'est pas une option.

Nombre de personnes dont la demande de réinstallation a été présentée	Réfugiés du Myanmar	4 000	500
Nombre de formulaires d'enregistrement de la réinstallation présentés	Réfugiés urbains	750	352

Stratégie de solutions globales définie, renforcée ou mise à jour

Conformément à son mandat, le HCR continuera à jouer son rôle de direction et de coordination pour définir une stratégie de solutions globales. Il apportera aussi son soutien au profilage des réfugiés et à l'actualisation des informations sur la population des camps le long de la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar, ainsi qu'à l'élaboration d'un cadre de rapatriement et d'une stratégie de gestion des informations. Le Haut Commissariat plaidera auprès des Gouvernements du Myanmar et de la Thaïlande sur l'importance et l'utilité d'un accord tripartite si le contexte permet un rapatriement librement consenti dans la sécurité et la dignité.

Pourcentage de population ayant fait d'objet d'un profilage	Réfugiés du Myanmar	50	Aucun écart
--	---------------------	-----------	--------------------

Processus de protection et documents adéquats

Enregistrement des faits d'état civil et délivrance de documents d'état civil renforcés

Le HCR soutiendra le Gouvernement et veillera à ce que l'enregistrement des naissances pour les réfugiés soit mis en œuvre conformément à la loi de 2008 sur l'enregistrement d'état civil. Le Haut Commissariat continuera d'entretenir sa base de données proGres en tenant compte des dossiers d'enregistrement du ministère de l'Intérieur.

Nombre d'enfants enregistrés et ayant reçu des documents au titre de la procédure d'enregistrement des naissances ordinaire	Réfugiés du Myanmar	2 500	500
--	---------------------	--------------	------------

Accès élargi aux procédures de détermination du statut et qualité relevée

Le HCR surveillera le maintien de l'asile accordé aux réfugiés du Myanmar en Thaïlande et leur protection contre le refoulement. Il aidera également le Gouvernement à examiner efficacement et de manière adaptée les cas présentés pour un traitement rapide par les conseils d'admission provinciaux, tout en veillant à ce que ce mécanisme permette le regroupement des membres enregistrés et non enregistrés d'une même famille, ainsi que l'étude du dossier d'individus présentant des problèmes graves de protection ou de santé dans les camps.

Le HCR continuera d'assurer l'enregistrement et la détermination du statut de réfugié pour les demandeurs d'asile à Bangkok, il fera participer davantage le Gouvernement à la détermination du statut de réfugié et élargira l'espace de protection et d'asile pour les demandeurs d'asile et les réfugiés en milieu urbain.

Mesure dans laquelle un soutien aux capacités est fourni au personnel gouvernemental chargé de la détermination du statut	Réfugiés du Myanmar	100 %	Aucun écart
Mesure dans laquelle la procédure de détermination du statut de réfugié du HCR est mise en œuvre	Réfugiés urbains	100 %	45 %

Conditions d'accueil améliorées

Le HCR surveillera de près la situation des Rohingyas, au cas par cas, qui peuvent risquer une détention indéfinie ou un refoulement et il soutiendra le Gouvernement dans ses efforts pour fournir une protection temporaire et des conditions de séjour dignes à ce groupe, sur la base des normes humanitaires.

Mesure dans laquelle le Gouvernement apportera son soutien pour fournir une assistance matérielle aux personnes relevant de la compétence du HCR	Apatrides	100 %	50 %
Nombre de visites de suivi et d'appui à la protection réalisées et enregistrées	Apatrides	38	17

Besoins de base et services essentiels

Services pour les personnes présentant des besoins spécifiques renforcés

Le HCR soutiendra un projet qui apporte une assistance individuelle et des services de réhabilitation aux individus présentant un handicap physique dans les camps.

Nombre de personnes handicapées relevant de la compétence du HCR ayant reçu un soutien spécifique	Réfugiés du Myanmar	2 900	1 450
--	---------------------	--------------	--------------

La population bénéficie d'un accès optimal à l'éducation

Le HCR soutiendra les cours de thaï au centre pour les réfugiés de Bangkok et élargira les possibilités éducatives pour prendre en compte les divers profils et besoins des enfants relevant de sa compétence dans les zones urbaines. Un nouveau cadre d'aiguillage et de parrainage sera mis en œuvre avec les écoles publiques thaïlandaises et les écoles proposant une formation professionnelle ou une éducation non formelle.

Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR inscrites dans des programmes d'apprentissage accéléré	Réfugiés urbains	696	166
--	------------------	------------	------------

État de santé de la population amélioré

Le HCR continuera de soutenir les soins de santé des réfugiés en milieu urbain et des demandeurs d'asile enregistrés adressés à des hôpitaux thaïlandais pour y suivre un traitement. Il intensifiera son plaidoyer pour l'accès des personnes relevant de sa compétence au régime d'assurance maladie que le Gouvernement prévoit d'ouvrir aux migrants en Thaïlande.

Nombre de personnes aiguillées vers des soins médicaux secondaires et tertiaires	Réfugiés urbains	1 500	150
---	------------------	--------------	------------

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Ministère de l'Intérieur

ONG :

American Refugee Committee, Catholic Office for Emergency Relief and Refugees, Handicap International

Autres :

PNUD, UNOPS, Programme des VNU

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Conseil national de sécurité, ministère de l'Éducation, ministère des Affaires étrangères, ministère du Développement social et de la Sécurité humaine

ONG :

Agence adventiste de secours et de développement, Comité de coordination des services aux personnes déplacées en Thaïlande, Comité international de secours, Malteser International, Right to Play, Services jésuites pour les réfugiés, Shanti Volunteer Association, Solidarités International, Taipei Overseas Peace Service, Thailand Burma Border Consortium, Women's Education for Advancement and Empowerment, World Education

Autres :

FAO, FNUAP, HCDH, OIM, OIT, OMS, PNUD, UNESCO, UNICEF

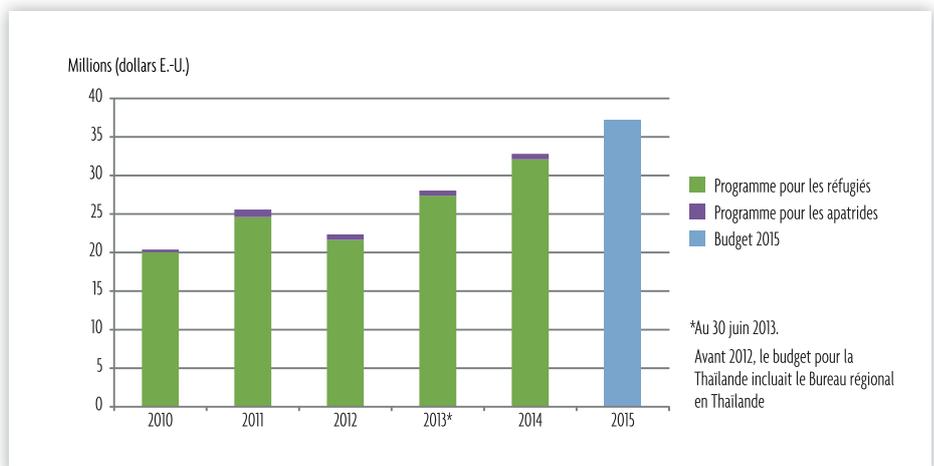
Coordination

L'opération pour les réfugiés du Myanmar à la frontière est coordonnée avec le ministère de l'Intérieur, les autorités aux niveaux provincial et des districts, et avec les ONG locales et internationales opérant sous l'égide du Comité de coordination des services aux personnes déplacées en Thaïlande. Les représentants des réfugiés, les donateurs et les ONG prendront part au groupe nouvellement créé de coordination du rapatriement librement consenti. Le HCR fera la liaison avec les Gouvernements de la Thaïlande et du Myanmar, organisera la coordination transfrontalière et assurera des services communs de gestion des informations pour faciliter la préparation des réfugiés concernant le rapatriement librement consenti et d'autres solutions durables. La coordination avec le ministère des Affaires étrangères et le Bureau de l'immigration, ainsi que l'appui des institutions des Nations Unies et des associations locales sont essentiels pour satisfaire les besoins de protection dans les zones urbaines et pour répondre à la situation spécifique des Rohingyas.

| Informations financières |

Le budget 2013 pour la Thaïlande a légèrement augmenté par rapport au budget de 2012 pour soutenir un groupe plus important de réfugiés urbains et financer les préparations provisoires du rapatriement librement consenti au Myanmar. En 2014, les besoins globaux sont estimés à 32,8 millions de dollars E.-U. L'augmentation de 5,3 millions de dollars E.-U. par rapport à 2013 permettra de faciliter le rapatriement librement consenti si un certain nombre de réfugiés décident de rentrer (allocations en espèces et dispositions spécifiques de transport pour les groupes vulnérables). Dans le cadre du budget 2014, 26,3 millions de dollars E.-U. sont prévus pour les activités de protection et les retours volontaires de réfugiés originaires du Myanmar ; 5,8 millions de dollars E.-U. pour les réfugiés et les demandeurs d'asile dans les zones urbaines et 700 000 dollars E.-U. pour les apatrides en Thaïlande. L'initiative de collecte de fonds « face à face » auprès du secteur privé en Thaïlande prend de l'ampleur et apporte une contribution majeure aux activités locales de mobilisation de fonds. Un financement précoce et flexible permettra à l'opération de satisfaire les besoins de protection supplémentaires et facilitera le rapatriement librement consenti.

Budget pour la Thaïlande | 2010–2015



Budget 2014 pour la Thaïlande | dollars E.-U.

Répartition budgétaire	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
Budget 2013 révisé (30 juin 2013)	27 390 846	653 675	28 044 521
Environnement de protection favorable			
Droit et politique générale	0	207 632	207 632
Accès à l'assistance juridique et recours	3 445 325	0	3 445 325
Accès au territoire et risque de refoulement réduit	1 588 302	26 440	1 614 743
Sous-total	5 033 627	234 072	5 267 699
Processus de protection et documents adéquats			
Conditions d'accueil	0	320 413	320 413
Enregistrement et établissement de profils	1 711 089	0	1 711 089
Procédures de détermination du statut	1 502 683	0	1 502 683
Enregistrement et documents d'état civil	768 800	0	768 800
Sous-total	3 982 572	320 413	4 302 985
Sécurité face à la violence et à l'exploitation			
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	858 695	0	858 695
Liberté de mouvement et réduction des risques de détention	227 914	0	227 914
Protection des enfants	1 210 120	0	1 210 120
Sous-total	2 296 730	0	2 296 730
Besoins de base et services essentiels			
Santé	1 511 326	0	1 511 326
Santé procréative et services liés au HIV	290 758	0	290 758
Articles ménagers de base	3 215 413	0	3 215 413
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	658 881	0	658 881
Éducation	767 506	0	767 506
Sous-total	6 443 883	0	6 443 883
Autonomisation et autogestion communautaires			
Autosuffisance et moyens d'existence	2 527 345	0	2 527 345
Sous-total	2 527 345	0	2 527 345
Solutions durables			
Stratégie de solutions globales	579 478	0	579 478
Retour volontaire	6 576 156	0	6 576 156
Réinstallation	1 901 389	0	1 901 389
Sous-total	9 057 023	0	9 057 023
Direction, coordination et partenariats			
Coordination et partenariats	1 791 011	89 504	1 880 514
Sous-total	1 791 011	89 504	1 880 514
Appui à la logistique et aux opérations			
Logistique et chaîne d'approvisionnement	123 208	0	123 208
Gestion des opérations, coordination et appui	834 845	66 070	900 915
Sous-total	958 053	66 070	1 024 123
Total du budget 2014	32 090 244	710 059	32 800 303